

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18112 - 70ÈME ANNÉE

## Conseil départemental

# Création du Groupe de concertation pour le développement de La Réunion

Michèle Caniguy, Anne-Flore Deveaux, Maurice Gironcel et Philippe Robert ont décidé hier de créer un groupe d'élus au Conseil départemental. Dénommé Groupe de concertation pour le développement de La Réunion, il est une première contribution pour répondre aux défis que La Réunion affrontera au cours des 6 prochaines années, la durée du mandat du Conseil départemental. Ce groupe est ouvert à tous ceux qui souhaitent la concertation pour rechercher la convergence vers des solutions aux défis posés. Voici la déclaration des quatre conseillers départementaux.



Les élu-e-s soussigné-e-s décident de constituer le « **groupe de concertation pour le développement de La Réunion** » au sein de l'assemblée départementale sur la base des principes suivants.

Le Conseil Départemental issu des élections de mars 2015 couvrira la période des 6 prochaines années, jusqu'à 2021.

Durant cette période, La Réunion va être confrontée à des défis décisifs pour le présent et pour son avenir, concernant directement l'institution départementale :

- avenir de la filière canne sucre face à l'échéance de 2017, politique agricole
- politique de l'emploi, de l'insertion, de la mobilité, de la jeunesse
- environnement avec le défi des déchets, la gestion de l'eau, le respect de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et la conférence sur le climat à Paris en décembre 2015
- logement
- routes, transports et déplacements
- poursuite et mise en œuvre de la réforme institutionnelle
- coopération régionale avec l'enjeu des APE (accords de partenariats économique)
- politiques de solidarité, santé
- éducation, identité, culture

Les élu-e-s soussigné-e-s, pour leur part, apportent une première contribution pour des réponses à ces défis, sur la base des engagements pris par les can-

didats pendant la campagne électorale, autour des priorités de l'urgence sociale et du développement durable. Il s'agit de contribuer au débat et à la recherche de solutions, personne n'ayant vocation à imposer son point de vue.

Face à la crise, à l'ampleur et à la complexité des défis posés, ils sont conscients en effet que rien ne sera possible sans la concertation et le rassemblement autour de propositions émanant des uns et des autres et qui doivent être partagées.

C'est pourquoi les élu-e-s soussigné-e-s créent ce « **groupe de concertation pour le développement de La Réunion** », afin d'organiser la concertation avec toutes celles et tous ceux qui ressentent la nécessité absolue de cette concertation, dans le respect des différentes sensibilités et de la liberté d'opinion de chacun-e-, dans l'objectif de rechercher les convergences nécessaires pour l'élaboration de solutions aux défis posés, dans le cadre d'une approche globale et cohérente, correspondant à l'intérêt général et supérieur de La Réunion.

Fait le 1er avril 2015

**Maurice Gironcel – Michel Caniguy –  
Philippe Robert – Anne-Flore Deveaux**

## Nouvelle avancée pour les Palestiniens

# La Palestine, membre de la Cour Pénale Internationale

La Palestine est devenue officiellement membre de la CPI, aux côtés des 123 Etats déjà membres de la Cour pénale internationale. Un moyen pour l'Autorité palestinienne d'y faire juger les dirigeants israéliens pour crimes de guerre ou liés à l'occupation.



Réunionnais solidaires de la cause des Palestiniens, pour la paix au Moyen-Orient.

Début mars, le ministre palestinien des affaires étrangères, Riyad Al-Maliki, avait expliqué : « Nous ne cherchons pas la vengeance, mais la justice ». Ce dernier avait indiqué, lors d'une conférence à l'Institut des sciences sociales (ISS) de La Haye (Pays-Bas), la veille de la cérémonie d'adhésion de la Palestine à la Cour, le 1er avril, que son pays n'allait pas déposer dans l'immédiat de "plainte" contre les autorités israéliennes.

### Pas de plainte immédiate

Ramallah, capitale administrative de l'Autorité palestinienne, a adhéré à la Cour le 1er janvier 2015, après l'échec d'une résolution du Conseil de sécurité, destinée à fixer un calendrier pour la reconnaissance de l'Etat palestinien et la fin de la colonisation israélienne.

C'est une cérémonie symbolique. Elle lui permet néanmoins d'agir désormais en qualité d'Etat au sein d'une organisation internationale et d'y disposer d'un droit de vote,

contrairement à Israël, qui s'oppose à cette juridiction établie par traité et chargée de poursuivre les auteurs de crimes de masse commis depuis 2002.

La procureure Fatou Bensouda peut ouvrir une enquête sans requête de la part des Palestiniens. Cependant, les demandes sur un point précis ont plus de chance d'aboutir. L'Autorité palestinienne a d'ailleurs demandé à la procureure d'enquêter sur les crimes commis depuis le 13 juin 2014, notamment l'opération « Bordure protectrice » conduite par l'armée israélienne à Gaza durant l'été dernier au Moyen-Orient. Fatou Bensouda a déjà lancé un examen préliminaire, qui est l'étape préalable à l'ouverture éventuelle d'une enquête. Mais la procédure s'annonce très longue, et l'issue incertaine.

En avril 2012, les Palestiniens ont déposé une demande, rejetée au motif que la Palestine n'était pas un Etat. Désormais, la Palestine pourra déposer autant de demande qu'elle souhaite, mais la procureure devra en analyser tous les aspects légaux. « Juridiquement, il est possible de rétablir l'incompétence de la Cour et de déclarer l'affaire irrecevable » a expliqué à l'Agence France Presse,

un expert en droit international.

### Israël, mal placé

En mars 2015, le ministre des affaires étrangères israélien, Avigdor Lieberman, avait annoncé qu'il allait faire du lobbying pour convaincre les Etats de ne pas contribuer au budget de la Cour pénale internationale. Mais pour l'instant, « il n'y a pas de signe », a indiqué un diplomate occidental à La Haye. « Ils peuvent utiliser toutes les pressions qu'ils veulent, mais ils ne peuvent pas stopper la Cour », a assuré de son côté Nabil Abouznaid, chef de la délégation de Palestine aux Pays-Bas. « Aujourd'hui, nous sommes à armes égales » avec les Israéliens, a assuré ce dernier.

Alors que les Palestiniens pourront déposer des plaintes contre les autorités israéliennes, ces dernières pourront en faire de même, en particulier contre le Hamas. « Peut-être que nous serons aussi visés par des enquêtes, mais nous n'avons pas peur », a indiqué Nabil Abouznaid, ajoutant qu'« ils peuvent être mes voisins de prison à Scheveningen », centre de détention de la Cour, « mais cette fois, ils ne détiennent pas les clés ».

Lors de la guerre de Gaza, des preuves et témoignages ont été réunis par Raji Sourani, directeur du Centre palestinien pour les droits de l'homme (PCHR), ONG basée à Gaza. Ce dernier a « rencontré la procureure de la CPI, le comité d'enquête, des rendez-vous ont eu lieu avec des avocats et des organisations » car « ce n'est pas seulement pour les Palestiniens, mais pour toute la région ».

La riposte devrait arriver rapidement, via l'Israel Law Center, institution proche du gouvernement, spécialisé depuis plusieurs années, dans la condamnation pour terrorisme de représentants palestiniens devant des tribunaux américains entre autres.

**Céline Tabou**

## Edito

# Départementales : l'échec de la stratégie commune PS-PLR

**D**epuis un demi siècle, un objectif des partis au pouvoir est de réduire l'influence du PCR au lieu de répondre de manière concrète et précise aux besoins de la population réunionnaise. Depuis le socialiste Marius Moutet, en 1945, qui s'est opposé à l'application dans les nouveaux départements de l'Egalité sociale jusqu'au PS de 2010, qui s'est félicité de détruire l'Alliance à la Région, en passant par les refus de changement institutionnel, tous les coups étaient portés par le pouvoir contre le Parti communiste réunionnais. Les dirigeants locaux pensaient avoir atteint l'extase anti-PCR avec aucun élu communiste dans les 7 députés, dont 5 pur jus PS.

Trois ans après le triomphe, 3 députés socialistes ont mordu la poussière (Vlody, Bareigts, Orphé) car ils étaient candidats. 2 autres ont limité la casse, en sauvant chacun un canton sur deux. En résumé, sur un potentiel de 18, ils se retrouvent avec 5 élus du cru. Même en réduisant la voilure, on pourrait partir de 11 conseillers sortants : ils ont sauvé tout juste la moitié.

Or, les dirigeants du PS local étaient unis au Tampon pour tenir un point de presse autour du désormais célèbre Michel Vergoz, l'ami de Didier Robert, juste après la trahison de la gauche réunionnaise aux régionales de 2010. C'est le plus gros soutien de Huguette Bello dans la destruction du PCR. Cela s'est encore manifesté lors de ces Départementales où les socialistes de l'Ouest étaient interdits de candidature, en échange d'un accord pour les régionales, qui ne faisait

guère de doute. 4 secrétaires de section socialiste (La Possession, Le Port, Saint-Paul et Saint-Leu) ont dénoncé cette pratique négative.

Au final, PLR et PS sont entraînés dans le fond. Cette situation n'est pas traitée objectivement par les journalistes qui continuent à comparer la performance de ces deux partis à celle du PCR. C'est infâme de mesurer les forces de la victime par comparaison avec celles de ses pourfendeurs. Les journalistes complices sont étonnés que le PCR soit toujours vivant. Ils n'ont pas tiré les leçons d'un demi siècle de résistance contre les médias et le pouvoir dominants.

Alors c'est plus fun de parler de la victoire de la droite, au lieu d'analyser les raisons objectives de la défaite des pourfendeurs du PCR. Et, si seulement ces derniers s'occupaient vraiment du chômage, du logement, du pouvoir d'achat, des jeunes... mais PS et PLR sont inefficaces vis-à-vis de leurs amis à Paris. Ils font croire qu'ils seront plus performants lorsqu'ils seront totalement débarrassés du PCR. En vérité, ces Départementales portent les stigmates de l'échec de la stratégie commune PS-PLR. Ils comptaient sur de bons résultats aux Départementales pour partir ensemble aux Régionales. C'est un peu raté.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
70e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re



## Préparation de la Conférence de Paris sur le climat

# Les plans de réduction des gaz à effet de serre se font attendre

À huit mois de la conférence sur le climat de Paris, peu de pays ont dévoilé leurs objectifs de réduction de gaz à effet de serre pour 2020. Seuls l'Union européenne, le Mexique, la Norvège et la Suisse et les Etats-Unis ont fait des annonces.



Les îles comme La Réunion en première ligne pour subir les conséquences du changement climatique.

L'objectif affiché de la communauté internationale est de limiter le réchauffement de la planète à 2 °C par rapport à l'ère pré-industrielle. Raison pour laquelle, les chiffres transmis sont cruciaux, notamment ceux des Etats-Unis, bien que « l'offre actuelle est clairement insuffisante pour rester sous la barre des 2 °C », pour l'ONG 350.org.

### Toujours pas d'objectifs nationaux

Les Etats-Unis, second plus gros émetteur de gaz, ont rappelé et détaillé les engagements pris en novembre 2014 au côté de la Chine.

Washington s'est engagé à baisser d'environ 26 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2025, par rapport à 2005.

Initialement, tous les pays pouvaient présenter avant le 31 mars 2015 leurs contributions nationales ; destiné à limiter le réchauffement de la planète. Le but était d'avoir un premier bilan après la conférence de Lima de décembre 2014 et avant la conférence de Paris, en décembre de cette année. D'autant plus que l'ensemble des acteurs attendent un accord multilatéral à Paris, qui est en discussion depuis plusieurs années.

De plus, le dépôt du plan d'action national des pays les plus émetteurs, comme la Chine, l'Australie, le Japon, le Brésil et le Canada, devait permettre d'évaluer l'effort gé-

néral et d'avoir de la visibilité sur le fossé à combler. Mais jusqu'à cette date limite du 31 mars, aucun de ces 6 pays n'a déposé d'objectif.

Pour Célia Gautier, représentante du collectif d'ONG Réseau action climat, « ce décalage dans le calendrier est problématique. Plus les pays prennent du retard, moins ils seront incités à comparer leurs engagements avec d'autres et à les relever, y compris via un soutien international », a-t-elle expliqué à l'Agence France Presse.

De son côté, Laurence Tubiana, négociatrice pour la France, a indiqué qu'il s'agit d'un « problème de précaution, (...) soit parce que les gouvernements ne se sont pas exercés à cet exercice de prospective, soit parce qu'ils sont prudents sur ce que permettront les progrès tech-



La réduction des émissions de gaz à effet de serre passe par un changement dans le mode de transport à La Réunion. Ce n'est pas le sens de ce qui se fait à la Région.

nologiques dans quelques années ».

## Un enjeu pour la France

Laurence Tubiana connaît les enjeux de la conférence de Paris pour la France et surtout le Président de la République, François Hollande, raison pour laquelle, elle tient à rester optimiste : « nous aurons beaucoup de contributions nationales en juin ».

Cependant, les précédentes conférences, notamment les plus importantes, n'ont pas abouti à un accord satisfaisant pour les experts et les organisations non gouvernementales, qui déplorent d'année en année, l'inaction des gros pollueurs. De même les représentants des territoires insulaires peinent à se faire entendre, bien que certaines îles subissent la montée du niveau des Océans et des phénomènes climatiques de plus en plus extrêmes.

D'autant plus que les pays tentent à annoncer leurs objectifs climatiques, car cela reviendrait à prévoir la part de ses différentes sources énergétiques (fossiles, renouvelables, nucléaire) après 2020. Une démarche jugée « complexe » car « elle doit prendre en compte les coûts des investissements, les besoins pour assurer le développement économique et la compétitivité, l'évolution des tech-

nologies ». Sans oublier que les énergies renouvelables sont devenues des marchés lucratifs, sujet à la concurrence particulièrement en matière de recherche et d'innovation, et d'attribution d'appel d'offre international.

Toutefois, certains pays ont fait part de leurs objectifs. L'Union européenne a prévu une baisse de 40 % des émissions de GES, en 2030 par rapport à 1990. L'entité a été la première à transmettre officiellement son plan post-2020 au secrétariat général de la Convention climat des Nations unies. L'engagement européen repose sur la volonté de porter la part des énergies renouvelables à 27 % et de réaliser 27 % d'économies d'énergie.

La Norvège a des engagements similaires à ceux de l'UE, tandis que la Suisse vise moins 50 % de gaz à effet de serre à 2030. De son côté, le Mexique a été le premier pays émergent à dévoiler ses objectifs : pic des émissions en 2026, réduction de 22 % en 2030, révisable à la hausse en fonction du soutien international.

## Agir vite pour éviter le pire

La Russie s'est fixée comme objectif climat, en vue d'un accord multila-

téral fin 2015 à Paris, une réduction de 25 à 30 % de ces émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030, selon le secrétariat de la Convention de l'ONU sur le climat, qui a reçu in extremis le plan de Moscou, le 31 mars.

Pour le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), les émissions de gaz à effet de serre ne cessent de croître. Elles doivent donc être réduites de 40 à 70 % d'ici 2050 pour espérer tenir le cap des 2°C. Au-delà de ce seuil, les climatologues prévoient des risques graves et irréversibles, en premier lieu sur les territoires vulnérables, et une accélération des dérèglements climatiques.

Les annonces des gros émetteurs sont attendues d'ici juin, lors du prochain cycle officiel de négociations intermédiaires, qui aura lieu à Bonn du 1er au 11 juin. Du côté chinois, « nous ferons de notre mieux pour soumettre notre contribution au cours du premier semestre ». Tandis que l'Australie a indiqué avoir lancé une consultation nationale sur sa contribution et promet également une annonce pour mi-2015.

**Céline Tabou**



**Le 14 juillet, New Horizons arrivera à proximité de Pluton**

## Pluton Sainte-Rose : La Réunion a rendez-vous avec Pluton

Le 14 juillet, la sonde New Horizons atteindra Pluton. La Réunion est associée à cette aventure scientifique. Science Sainte-Rose, par l'intermédiaire de Guy Pignolet, explique l'importance de cette journée.



Vue d'artiste de la sonde New-Horizon au moment de son passage au plus près de Pluton et de sa lune Charon, le 14 juillet prochain. (Crédit NASA/JHU APL/SwRI/Steve Gribben)

« Pour la plupart des Français, ce sera la Fête Nationale, que nos amis américains appellent le « Bastille Day ». Mais pour nous Réunionnais, et en particulier

à Sainte-Rose, ce sera aussi « le jour de Pluton »....C'est ce 14 juillet que la sonde spatiale New Horizons, dont les dernières opérations de lancement avaient été contrôlées

depuis Piton Sainte-Rose le 19 février 2006, pour ceux qui s'en souviennent, survolera la planète naine Pluton.

Après un voyage long de neuf années et demie, arrivant avec une vitesse de transit de 14 km/s, New Horizons ne disposera que de trois minutes pour prendre les photos les plus rapprochées pendant son survol de Pluton, avant quelque vingt minutes plus tard de survoler de près à son tour le satellite Charon pendant une minute et demie. Durant toute la journée du 14 juillet, la sonde sera occupée à prendre des photos pendant son approche finale de Pluton puis son départ vers la destination suivante. Et elle fera de très nombreuses mesures avec la demi-douzaine d'instruments dont elle est équipée.

Ce n'est que le lendemain, le 15 juillet, que New Horizons nous enverra ses premières photos, et tenu compte du faible débit des transmissions, c'est une année et demie qu'il lui faudra pour envoyer vers la Terre la totalité de sa moisson d'un jour !

Le survol exploratoire de Pluton est un événement d'importance pour la connaissance du Système Solaire, et cet événement sera célébré à La Réunion qui, même si c'est involontaire, a joué de par sa situation un rôle important lors du lancement. L'association des Petits Débrouillards de La Réunion envisage de réaliser une maquette grandeur nature de la sonde New Horizons. De leur côté, des enseignants du Collège Thérésien Cadet de Piton Sainte-Rose, particulièrement concernés, prévoient une exposition pédagogique et un jeu de tableaux théâtraux sur la découverte de Pluton.

Enfin, symboliquement, pour une journée, le quartier de Piton Sainte-Rose sera rebaptisé « Pluton Sainte-Rose », un changement qui pourrait devenir permanent, comme nous l'a fait remarquer notre ami Paul Quilès, maire de Cordes, devenu Cordes-sur-Ciel !»

## C'en est trope !

# La falsification Pierre Angrand (1906-1990)

Pierre Angrand fait partie de ceux qui ont évoqué avec le plus de chaleur, et de profondeur l'œuvre de son oncle, mais c'est aussi celui qui a fait le plus obstruction à son analyse et qui a conduit à maintes reprises la recherche à des impasses.

La famille Pissarro s'est organisée en association pour mieux diffuser son patrimoine, la famille Picasso a géré l'œuvre du maître, la famille Signac fut en lien avec le Musée d'Orsay... Qu'a fait la famille Angrand ? Sous quelle impulsion s'est-elle repliée dans un silence où conservation et dispersion ont été les principaux moyens ?

Ventes dissimulées, ballets de billets de banque empilés dans des valises, dépôts en coffres, dépenses au compte-goutte avec pour objectif de ne pas attirer l'attention du fisc... Voilà ce que fut l'héritage Charles Angrand. Parmi la centaine de carnets, beaucoup furent démembrés (« cassés », disent les bibliophiles), tous dissimulés, aucun publié. Bouches scellées d'interdits, obstruction à passation, silence et mystère. Tout cela incarne la défaite de Charles Angrand, et s'inscrit à contre-courant de sa pensée sur l'agiotage et la spéculation sur l'art.

Si bien que travailler sur cette œuvre revient à peu près à travailler sur des décombres. Quel fut dans cet élan le rôle du dernier neveu de l'artiste ?

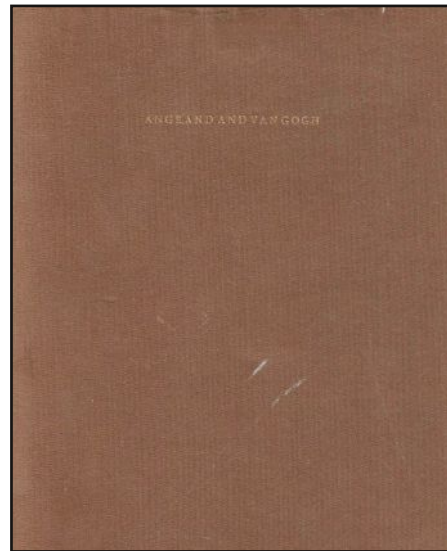
1. Les travaux de Mme Bogomila Welsh-Ovcharov.

Mme Bogomila Welsh-Ovcharov, professeur d'histoire de l'art à l'université de Toronto le remarque très tôt. Alors même que la Correspondance de Charles Angrand est publiée depuis 8 ans, elle reste sur son sentiment : « Alors qu'une grande quantité de correspondance personnelle et de documents sur la théorie de l'art a été préservée dans les archives familiales, il demeure difficile d'identifier des œuvres d'art précises à l'aide de titres retrouvées dans les catalogues d'expositions, disponibles ». Ce qu'elle écrit élégamment en 1996 dans son article « Les premières œuvres de Charles Angrand et ses contacts avec Vincent van Gogh » concerne bien évidemment la rétention d'informations.

Déjà en 1971 dans son « Angrand and van Gogh », l'universitaire signalait ceci : « A catalogue

devoted to the œuvre of Charles Angrand is being prepared by Pierre Angrand on the basis of the rich archival material in his possession (hereafter : Angrand Archives) ».

Qu'en fut-il ? Non seulement aucun catalogue de la « centaine de carnets » du peintre, ni des œuvres



Angrand and van Gogh par Bogomila Welsh-Ovcharov, éditions Victorine.

signées de l'artiste, aucune liste des documents que Pierre Angrand avait en sa possession à la mort de son oncle : livres dédiés, tableaux offerts (Seurat, Cross, Signac, Luce), lettres d'artistes comme Kandinsky, ne fut dressé, mais dans les papiers du neveu, dans le désordre de son décès, (amené à être le dernier à y regarder), je retrouvais un tiré à part, extrait de la Gazette des Beaux-Arts de septembre 1984, d'un article d'Alexandre Ananoff, qui avait pour titre : « Ce qu'il faut penser des catalogues 'définitifs' et des marques de collections ». Naturellement, rien de bon. Cela, sans doute, était la réponse muette de l'historien à Mme Welsh-Ovcharov...

Un catalogue raisonné des œuvres de Charles Angrand n'aurait pas seulement fixé une cote, cela aurait aussi donné une idée générale de l'œuvre, des points d'appui pour y entrer, établir un premier matériau de recherche, et ça l'« unique » héritier, universitaire en histoire de l'art, était mieux que quiconque placé pour le faire. Il ne l'a pas fait. Il ne l'a pas voulu. Désireux d'enfourer ce trésor pour le profit des futurs héritiers, non pas

insensibles, mais insensibilisés à l'œuvre et aux ombres d'Angrand dont ils n'ont retenu que le goût du secret.

Si bien qu'au livret de préparation à la commémoration du 150e anniversaire de la naissance de l'artiste à Saint-Laurent-en-Caux, ville dans laquelle il avait résidé près de vingt ans, était indiqué ceci : « Peut-être à cause d'un trop grand perfectionnisme, et bien qu'il ait obtenu plusieurs prix au palmarès de l'Académie de Peinture et de Dessin de Rouen, cet homme de grande culture fut totalement oublié dans l'histoire du néo-impressionnisme. Lui, qui pourtant rencontre les plus grands tel que van Gogh, lui qui a la rare amitié de Seurat ou la vénération de Luce, cet homme-là reste presque totalement inconnu en Pays de Caux ». Au moment de l'écriture de cet article, beaucoup s'approprient cette redécouverte.

Déjà en 1956, George Besson achevait son article « Pourquoi oublier Charles Angrand ? » des Lettres Françaises de cette manière : « C'est en avril 1956 que devrait être célébré le trentième anniversaire de la mort de Charles Angrand. Les modestes seuls seraient-ils privés d'hommages ? Qui aura le mérite de réunir, en une exposition rétrospective, l'œuvre du discret pion de Paris et du tendre solitaire (sic) de sa bourgade cauchoise qui ne vécut que pour exprimer, à contre courant depuis 1900, l'intimité et les frémissements de la nature ? Il faudrait, me direz-vous, beaucoup d'intérêts conjugués pour rendre à ce méconnu une place usurpée par trop de margoulins et de chacals de l'art. Qui sait si un peu d'amour pour ce qui est pur et vrai ne suffirait pas ? À qui la parole ? » Pierre Angrand ne la prit pas, et ne fit pas, semble-t-il, la rétrospective attendue.

Les causes de cette disparition – nous dirions plus justement « occultation » – ne nous semblent pas celles qu'invoque M. Jean-Claude Guillebert, et guère plus celles de George Besson. En 1956, onze ans après la fin de la dernière guerre, Pierre Angrand avait 50 ans. Qu'avait-il fait alors pour la mémoire de son oncle et la mise en valeur de cette œuvre, lui qui en avait les clés ?

**Jean-Charles Angrand**

# Oté

## Konm si !

*Minm si na pwin vréman do kwa pou fé lo fanfaron èk sa, dopi dimansh néna i san pi a zot ditou. Konm si dopi dimansh soubik shakinn dantronou la ranpli toudinkou, konm si dopi dimansh nou la trouv in lanplwa pou tout, konm si dopi lontan ni rod, é la toudinkou nou la trouv anfin lo bann gran défansèr la Rényon, konm si ni koné pa kisa i lé la drwat, konm si, konm si... Vouï bann la drwat i fé lo fanfaron èk trant konséyé, kinz madam blé èk kinz bononm blé pou la vièy drwat, vik la lwa té obliz aplik la parité. Kisa la permèt in pé fé la piont zordi ? La drwat ?*

*Mi koné pa si zot va nyabou anparé, minm si ni koné pa touzour pou kosa nou la voté dimansh é sirtou kosa lo nouvo lasanblé va nyabou fé ? Mi san konm si ni rant dan in zonn dé tirbilans èk bann plantèr ki poz touzour késtyon pou zot lavnir kann. Ala in bon sizé pou travay dosi dan lirzans, vik lagrikiltir sé la konpétans lo lasanblé. Dann dé mwa néna la koup, i poz késtyon, mé i atann touzour la répons. Ni lo prézidan ni lo promié minis na pwin inn i répond, poitan lo prézidan la promèt in moné. Na pwin inn i réponn ni lo shofèr lavyon ni lo manèv.*

*Sirtou fé pa konm in limoris si in radio la kour. Li poz in késtyon in konséyé madan nouvelman éli, li di konmsa « Di a nou sé koué lo promié travay ou sar fé an arivan la ba lasanblé ». Lo madam in pé dan lanbara la pran in lèr pou réponn a li « A koz sé pou travay don, mi krwayè té pou bat karé, pou alé war mon zanfàn an frans, pou gingn inn moné, tousala... » Souvan-dé fwa bann zimoris i koz pa toratravèr, souvan - dé fwa zot na rézon. Mé la, konm si néna konséyé konm sa ?*

**Justin**

**Dovine dovinaye, kosa in shoz ?**

Na lo dan, na poin la boush, tank i dōne alï, lï manz :

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

la scie (la si).